

**St. David's Healthcare**  
**Résumé de la Politique relative à l'aide financière en langage clair**

Une aide financière concernant les soins urgents et nécessaires pour des raisons médicales peut être disponible pour les patients qui n'ont pas droit à une aide d'État ou fédérale. Dans la plupart des cas, les patients qui ont des revenus compris entre 0 et 200 % du seuil de pauvreté fédéral peuvent recevoir une remise caritative à hauteur de 100 % (soumise à une vérification des revenus/à la présentation de certains documents). Dans certains cas, d'autres remises allant de 40 à 90 % peuvent s'appliquer si les revenus totaux du ménage du patient excèdent ces seuils. Le SDHP vous demande de remplir la demande d'aide financière du SDHP. Pour obtenir des informations supplémentaires concernant l'admissibilité et l'aide, une copie de notre politique relative à l'aide financière, le formulaire de demande d'aide financière et un résumé en langage clair de la politique relative à l'aide financière (en anglais ou en espagnol) sont disponibles sur demande écrite à l'adresse suivante : Patient Accounting Services, PO Box 292369, Nashville, TN 37229-2369; ou en appelant le numéro de téléphone de l'établissement indiqué dans la politique relative à l'aide financière. Les patients peuvent également télécharger une copie de notre politique d'aide financière et le formulaire de demande d'aide financière en se rendant sur ce site Web : <https://stdavids.com/patients-visitors/charity-discount-policy.dot>. Si vous avez droit à une aide financière, le montant facturé des soins urgents ou nécessaires pour des raisons médicales n'excédera pas les montants généralement facturés aux patients assurés.